

A2MICILE EXECUTIVE BOURGOGNE

SAS au capital de 1000 euros

13 rue de la Rivière

17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

R.C.S. de LA ROCHELLE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
DU 05 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, à onze heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Sont présentes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| • A2MICILE EXECUTIVE FRANCE, SAS : | titulaire de 60 actions |
| • ACUBENS, SAS : | titulaire de 40 actions |

seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par SABIH SARAH, Président associé pressenti.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président de la Société ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance de la constitution de la société A2MICILE EXECUTIVE BOURGOGNE, décident, en application des dispositions statutaires, de nommer Madame SABIH Sarah née le 25/07/1983 à Chalon-sur-Saone et demeurant au 6 rue du Pre Chaperon 71100 Chalon-sur-Saone, en qualité de Président de la société.

Madame SABIH Sarah accepte ce mandat pour une durée illimitée et déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'accès.

Madame SABIH Sarah est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Elle exercera ses fonctions dans le cadre prévu par l'Article 13 des statuts.

La rémunération éventuelle sera fixée lors d'une prochaine assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024 devra statuer sur le quitus à donner à Madame SABIH Sarah au titre de l'exercice de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président nommé.

ACUBENS, SAS
Représentée par Sarah SABIH

A2micile Executive France
Représentée par Vincent CHAULET

Sarah SABIH

✓ Certified by  yousign



Madame SABIH Sarah
Bon pour acceptation des fonctions de Président

Sarah SABIH

✓ Certified by  yousign